



**Objet : Calcul du Quotient Familial pour l'année scolaire 2021/2022**

**Vous devez vous munir des photocopies de l'ensemble des documents demandés pour le guichet unique ou les scanner à facturation@ville-epinay-senart.fr**

Madame, Monsieur,

La ville d'Epinay-sous-Sénart vous convie au calcul du quotient familial de l'année scolaire 2021/2022.

Nous vous rappelons que le calcul du quotient permet d'obtenir une tarification des prestations communales (**scolaires, périscolaires, culturelles, jeunesse et socio-culturel**) adaptée à vos ressources et à votre composition familiale. Ci-dessous la liste des documents nécessaires :

**Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 :**

Pour les nouveaux inscrits de septembre 2020 n'ayant pas encore reçu, l'avis d'imposition cité Ci-dessus, veuillez nous fournir l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 (**l'avis 2021 sera à fournir Obligatoirement dès réception**).

**Pour les situations de RSA, prime d'activité et Pôle Emploi merci de bien vouloir vous présenter entre le 05 et le 10 octobre 2021, et fournir le justificatif du mois de septembre 2021.**

Dans tous les cas, veuillez prévenir le service facturation de votre situation.

Notification d'admission et dernier avis de versement **Pôle Emploi : à fournir tous les 3 mois**

Dernière Attestation de paiement des allocations familiales. (**septembre 2021**)

**Pour les bénéficiaires du RSA et Prime d'activité : à fournir tous les 3 mois. (septembre 2021)**

Certificat de scolarité pour les enfants de + de 16 ans (et – de 21 ans)

Dernier bulletin de salaire de toute personne vivant au foyer (**septembre 2021**)

Dernière quittance de loyer ou dernier Avis taxe de foncière

**Veuillez-nous les faire parvenir avant le 12 octobre 2021.**

Tout dossier incomplet ne pourra être traité et sera renvoyé. Pour les situations particulières, des justificatifs complémentaires pourront vous être demandés.

**Nous vous rappelons qu'à défaut d'avoir transmis les éléments pour le calcul de votre quotient, le tarif maximum sera appliqué, et aucune reprise sur facture ne sera effectuée.**

Le dépôt des documents se fera à partir du **15 août 2021**, le service facturation reste à votre disposition pour tout complément d'information.

**Tél : 01 60 47 86 06 ou 01 60 47 85 24.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

**Le service facturation.**